

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 11 mars 2025 à 20 heures 30 minutes
Mairie

Quorum : 9

Présents :

M. BACHELET Jacques, M. BONFILS Jean-Raymond, Mme DAMBRY Christine, M. DUBOURDONNAY Xavier, M. DUBUC Boris, Mme GUILLON Annick, Mme HAMEL Isaline, M. LUCAS Benoît, Mme MORELLEC Cindy, M. NOEL Jean-Marie, Mme THOREL Sandrine

Procurator(s) :

M. BERTHELOT Jean-Luc donne pouvoir à M. DUBUC Boris
M. DI MARCO Philippe donne pouvoir à M. NOEL Jean-Marie

Absent(s) :

Mme EUDIER Géraldine, Mme SPINNER Gaëlle

Excusé(s) :

M. BERTHELOT Jean-Luc, M. DI MARCO Philippe

Secrétaire de séance : Mme GUILLON Annick

Président de séance : M. DUBUC Boris

1 - Approbation du procès-verbal du 14 janvier 2025

Approbation du procès-verbal du 14 janvier 2025.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Délibération convention financière pour la réalisation d'un audit énergétique de la mairie

Rapporteur : Jacques BACHELET

Un audit énergétique va être réalisé par le SDE 76 pour le bâtiment de la mairie pour la somme de 708,75 € dans le cadre de la convention d'adhésion au service d'accompagnement du SDE76 à l'efficacité énergétique et à la rénovation thermique des bâtiments publics.. Une convention financière doit être signée pour pouvoir réaliser cet audit.

Il est évoqué également le devenir du grenier de la Mairie pour un possible aménagement suivant l'audit énergétique.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Délibération demande de subvention au Département pour la réfection de la cour de l'école

Rapporteur : Jacques BACHELET

Une partie de la cour doit être refaite car en cas de pluie, les parterres devant les baies vitrées de l'école sont pleins de boue. Il a été vu une reprise de cette bande verte en Hydro Way couleur safran qui laisse l'eau s'infiltrer. Le montant des travaux 6 199,38 € HT soit 7 439,26 € TTC. Une demande de subvention peut être faite au département pour ces travaux de réfection. Le taux de subvention est de 30 % du montant hors taxe.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Délibération demande de subvention au titre de la DETR pour la réfection de la cour de l'école

Rapporteur : Jacques BACHELET

Une partie de la cour doit être refaite car en cas de pluie, les parterres devant les baies vitrées de l'école sont pleins de boue. Il a été vu une reprise de cette bande verte en Hydro Way couleur safran qui laisse l'eau s'infiltrer. Le montant des travaux 6 199,38 € HT soit 7 439,26 € TTC. Une Demande de subvention au titre de la DETR peut être demandée. Le taux est entre 20% et 30% du montant hors taxe des travaux.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Délibération demande de subvention au titre de la DETR pour le mur du cimetière

Rapporteur : Jacques BACHELET

Une reprise du mur de soutènement du cimetière est programmée. Une demande de subvention au titre de la DETR pour ces travaux peut être faite. Le montant des travaux s'élève à de 18 788,97 € HT soit 22 546,76 € TTC. Le taux de subvention est de 20% ou 30 % du montant HT des travaux.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Délibération demande de subvention DETR pour l'agrandissement d'un parking

Rapporteur : Jacques BACHELET

L'agrandissement d'un parking est programmée dans les travaux 2025. Une demande de subvention au titre de la DETR peut être faite. Le montant des travaux s'élève à 8 954,64 € HT soit 10 745,57 € TTC. Le taux de subvention est de 20% ou 30% du montant HT des travaux.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

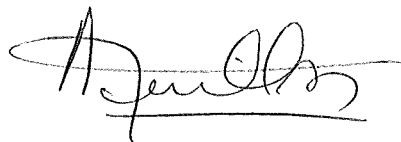
7 - Délibération portant remboursement des frais de transport, de repas et d'hébergement engagés par le personnel dans le cadre de déplacement temporaires liés à une mission

Rapporteur : Boris DUBUC

Il est présenté au Conseil Municipal la délibération pour le remboursement des frais de transport, d'hébergement pour le personnel communal (mairie et caisse des écoles) lors de formations qui ne sont pas organisées par le CNFPT et pour des missions (déplacement dans le cadre de son service). Cette délibération a été présentée au Comité Social Territorial du CDG76 qui a donné son accord lors de sa réunion du 23 janvier 2025.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
Annick GUILLON



Fait à Saint Arnoult, le 12 mars 2025.
Le Maire,
Boris DUBUC

